



INSTRUCTIONS DE COURSE REGATE DU MUGUET

Manche du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise

ANSM

5C – Mercredi 1er Mai 2024 – Saint-Mandrier

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles d'Introduction à la Voile*
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faite sur l'eau et seront publiées au tableau officiel.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au local de l'ANSM, Capitainerie, 2 quai Séverine, 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement au local ANSM.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer sur le **canal VHF 72**.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du bateau Comité panne E place 23.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course). :
- 5.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre ou sur l'eau, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau.

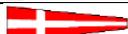
6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
1 ^{er} Mai 2024	Toutes

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h50**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	Identification	
A – B – C – D1 (D rating brut ≤ 22)	Flamme numérique 1	
D2 (D rating brut > 22)	Flamme numérique 2	
R1 - R2 – L	Flamme numérique 3	
R3 - R4	Flamme numérique 4	
P1 (allégeance brute ≤ 40)	Pavillon blanc	
P2 (allégeance brute > 40)	Double Pavillon blanc	

Les monotypes partiront avec leur classe d'origine.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est délimitée par une ligne allant du cap Sicié à la pointe Escampobariou (au sud de l'anse de Carqueiranne)

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Le parcours à effectuer sera indiqué sur le bateau comité.

9.3 **Parcours Banane** : Ils sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.4 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 Le parcours pourra être réduit à toutes les marques.

9.6 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées **en annexe PARCOURS**

10.2 Un bateau du comité de course et les bouées CVAT sont des marques.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque de départ.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé au §3. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne peut donner lieu à une demande de réparation.

Temps	Signaux	Signification
H – 5 min	Pavillon de classe hissé, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H – 4 min	Pavillon P, I, ou noir, hissé avec un signal sonore	Signal préparatoire
H – 1 min	Affalé de P, I ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalé avec un signal sonore	Départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

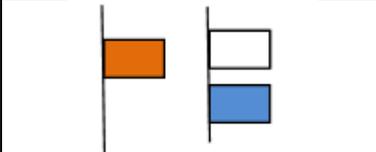
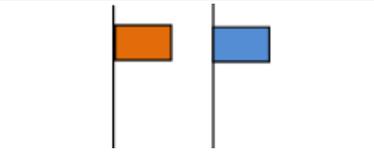
Sans Objet

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14.3 L'arrivée des classes « P » sera signalée par un pavillon « Blanc » et un pavillon « Bleu » sur le bateau comité.

Arrivée pour les Classes « P1 » et « P2 »	Arrivée pour les autres
	

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps cibles sont calculées de la façon suivante :

$$HFL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI$$

- HFL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à $(D \times 2 \text{ mn})$. Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2 Les bateaux ne finissant pas avant 17h00, seront classés TLE sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est le local club de l'ANSM.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est le local club de l'ANSM. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les réclamations doivent être réalisées conformément à la RCV 61.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

18.3 Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vent Léger).

18.4 Les classes pourront être regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arboreront le pavillon du club ANSM.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon du club ANSM.
- 23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être versés à bord.

25. EMBLEMES

Sans objet

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.) et ne pourront pas être utilisés entre le signal d'avertissement et la fermeture de ligne.

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : Alice COQUANT / 06 76 65 44 33

Présidente du Jury : Ode PAPAIS

Président du comité technique : Yves MAILLARD

Commissaire au résultat : François GAUTHIER

CONTACT ANSM

Par mail : regates.ansmvar@gmail.com

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à l'une des marques (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

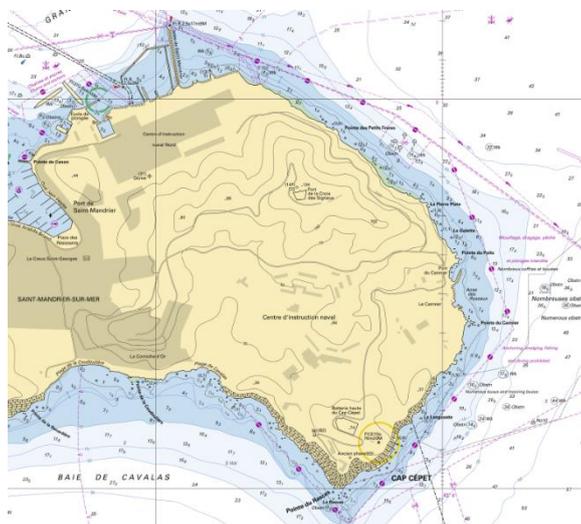
ANNEXE ZONE DE COURSE

- ZONE INTERDITE

Presqu'île de Saint-Mandrier

La navigation des navires et des engins immatriculés est interdite dans la zone délimitée par le trait de côte et une ligne reliant les points de coordonnées géodésiques suivantes :

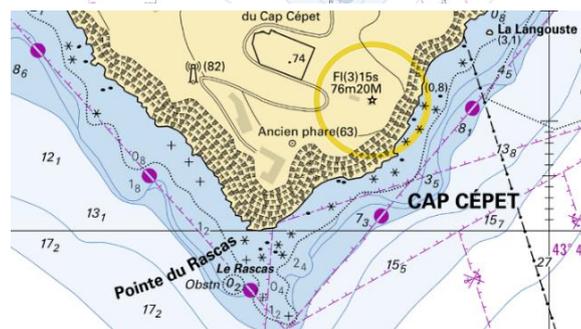
43°05.071'N – 5°56.290'N
43°05.120'N – 5°56.290'E
43°04.960'N – 5°56.830'E
43°04.860'N – 5°57.020'E
43°04.410'N – 5°57.250'E
43°03.910'N – 5°56.670'E
43°04.230'N – 5°56.280'E



- ZONES DANGEREUSES

« Le RASCAS » 43°03.950'N 5°56.603 E

Le rocher effleurant est situé au sud de la pointe de la Rascas au cap Cépet et se situe en limite de zone interdite.

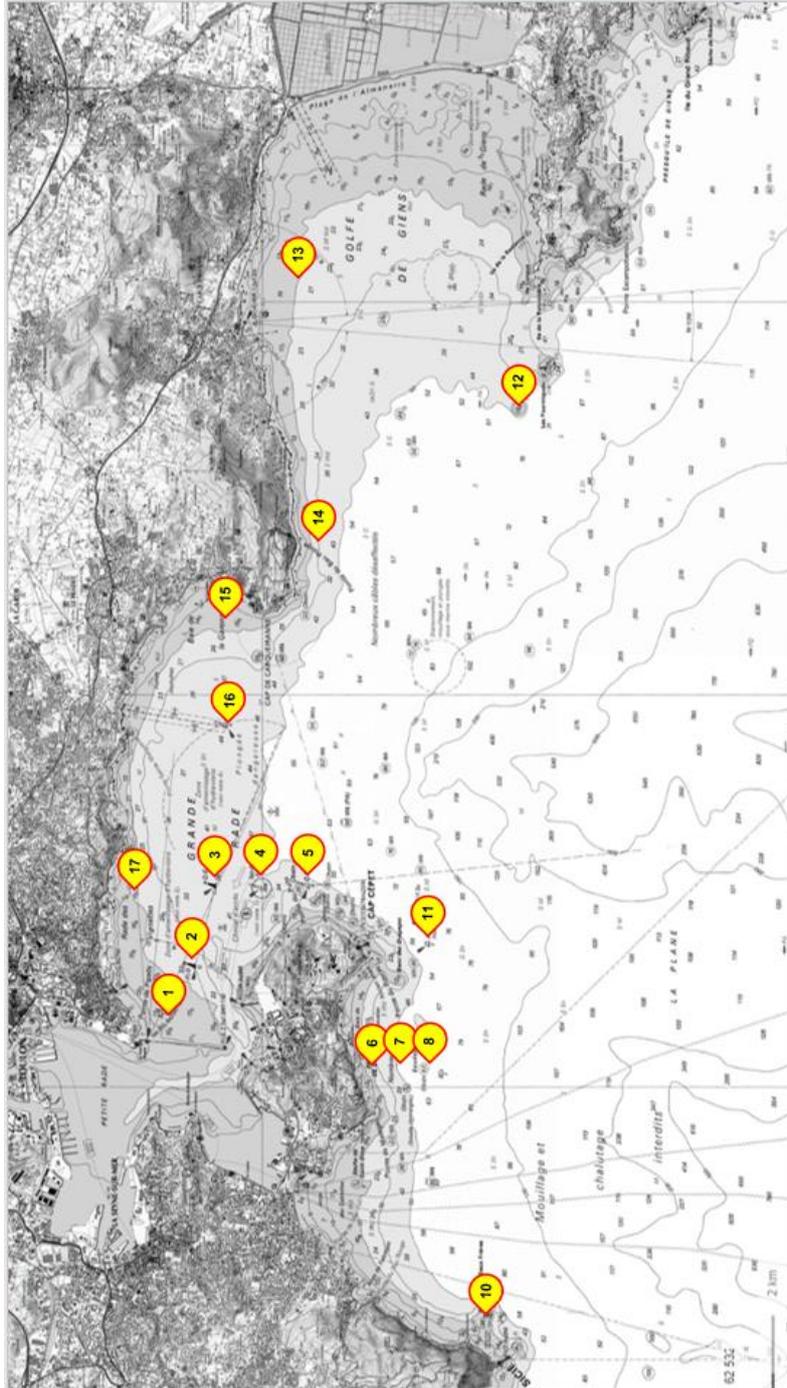


« Rochers des 2 frères »,

Présence potentielle de plongeurs aux alentours des 2 rochers, vigilance et distances de sécurité sont à respecter.



ANNEXE MARQUES DE PARCOURS



ANNEXE – MARQUES DE PARCOURS

N°	NOM DONNE A LA MARQUE	TYPE	POSITION	SONDE (m)
1	Bouée grande digue	Bouée gonflable jaune	43° 05.430' N - 05° 56.150' E	15
2	Bouée de chenal GR3	Bouée latérale tribord Verte	43° 05.631' N - 05° 56.529' E	25
3	Bouée de chenal GR1	Bouée latérale tribord Verte	43° 05.425' N - 05° 57.543' E	40
4	Bouée de chenal RW	Bouée latérale Rouge et Blanche	43° 05.015' N - 05° 57.538' E	47
5	Bouée de chenal GR2	Bouée latérale bâbord Rouge	43° 04.571' N - 05° 57.576' E	47
6	Bouée de la Renardière Nord	Marque Spéciale	43° 03.932' N - 05° 55.330' E	30
7	Bouée de la Renardière Milieu	Marque Spéciale	43° 03.657' N - 05° 55.326' E	55
8	Bouée de la Renardière Sud	Marque spéciale	43° 03.355' N - 05° 55.249' E	70
9	Bouée SNSM St Elme	Sans objet		
10	Rochers des 2 frères	Massif rocheux	43° 02.930' N - 05° 52.080' E 43° 02.904' N - 05° 52.100' E	
11	Bouée Sud Cépet	Marque spéciale	43° 03.183' N - 05° 56.809' E	85
12	Rochers des Fourmigues	Massif rocheux	43° 02.382' N - 06° 04.170' E	
13	Bouée de Carqueiranne	Bouée gonflable jaune	43° 04.050' N - 06° 05.510' E	25
14	Bouée du Bau rouge	Sans objet		20
15	Bouée du Pradet	43° 05.330' N – 06°00.630' E		50
16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Marque spéciale	43° 05.340' N - 05° 59,610' E	45
17	Bouée Tabarly	Bouée gonflable blanche	43° 06.140' N - 05° 58.000' E	15

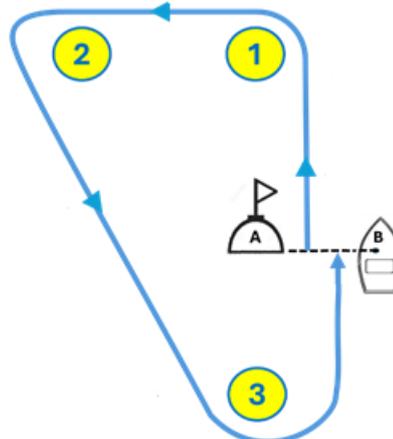
Le parcours à effectuer seront définis avant l'envoi du signal d'avertissement, ils seront affichés sur le bateau comité et répétés sur le canal VHF de la course.

La marque de départ peut être rapprochée du bateau comité après le départ pour faciliter les pointages.

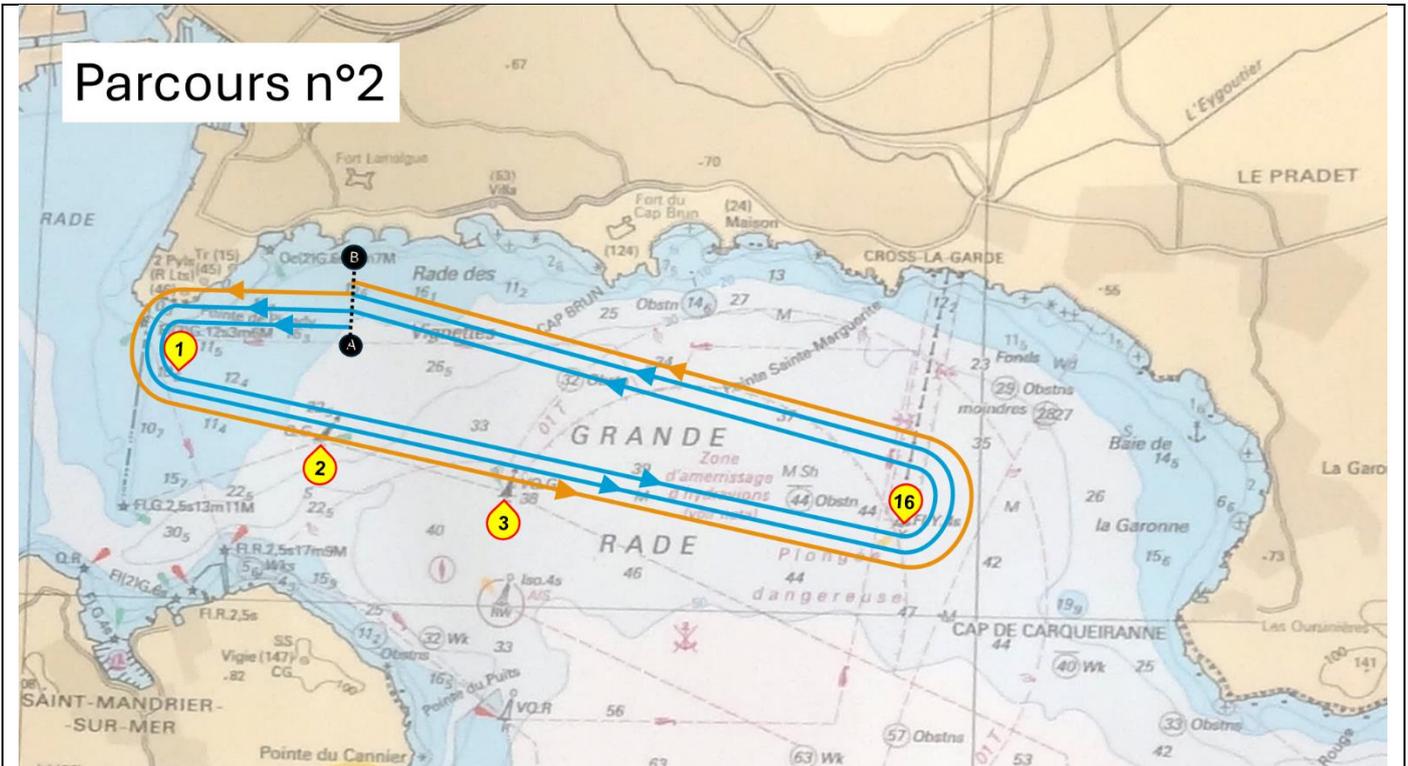
Parcours N° 1 - Banane :

1. Ligne de départ (laisser A à bâbord, B à tribord)
2. Laisser 1 à bâbord
3. Laisser 2 à bâbord
4. Laisser 3 à bâbord
5. Porte/Arrivée (laisser A à bâbord, B à tribord)

Le nombre de tours à effectuer sera affiché sur le bateau comité et sera annoncée sur le canal VHF de la course.

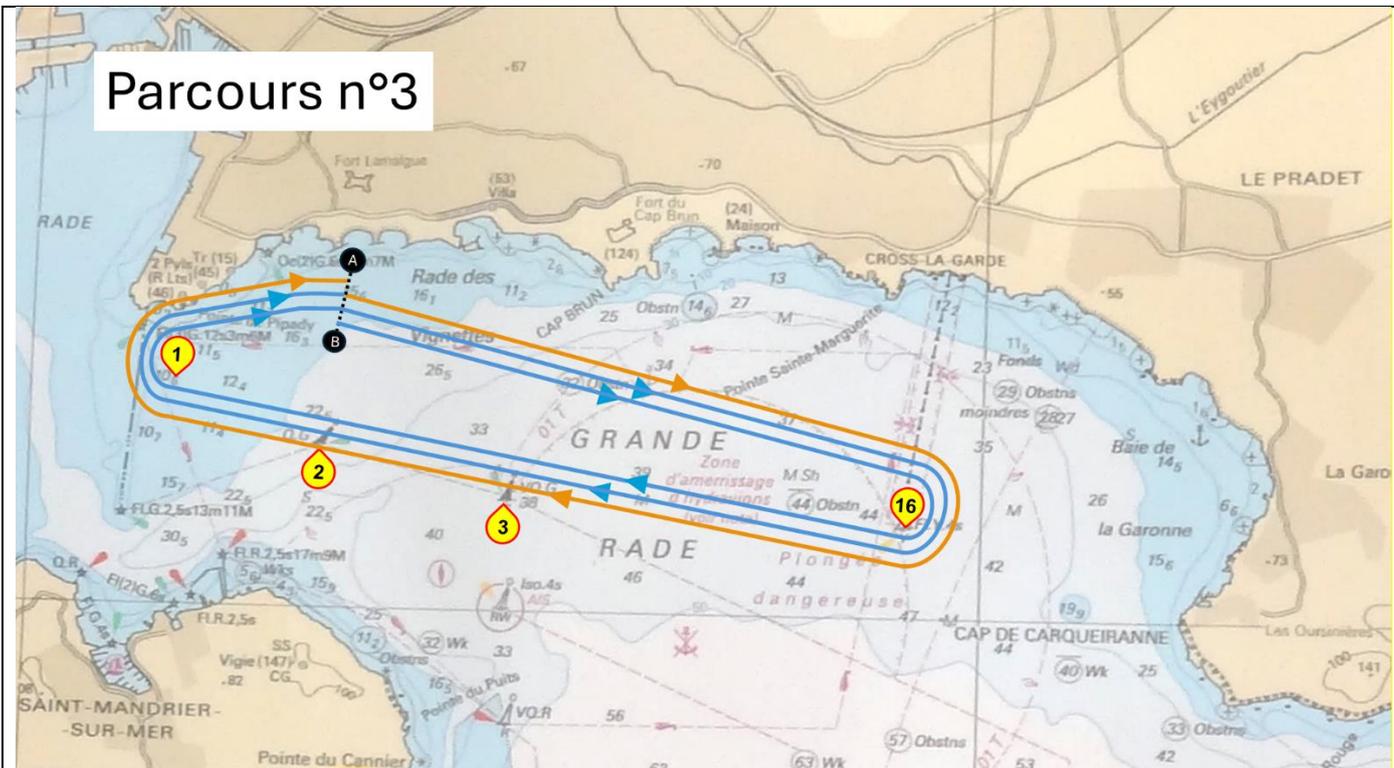


Parcours n°2



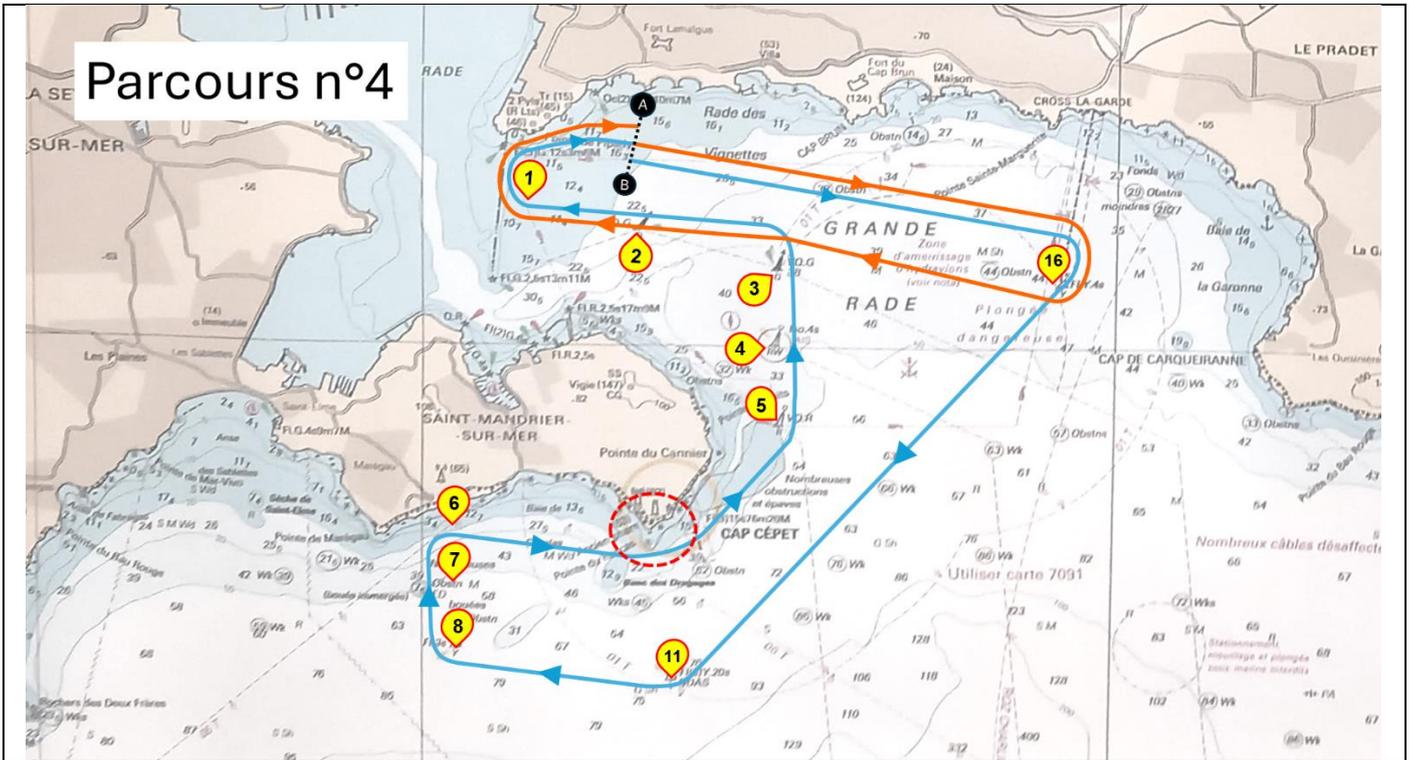
Ordre de passage	N° de marque	Nom des marques	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord	X	X
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord	X	X
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord	X	X
5	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord	X	X
6	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
7	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord	X	X
8	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord	X	X
9	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord	X	X
10	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord	X	X
11	A - B	Ligne d'arrivée / porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
12	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord		X
13	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord		X
14	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord		X
15	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord		X
16	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance (miles marins)				11,4	17,2

Parcours n°3



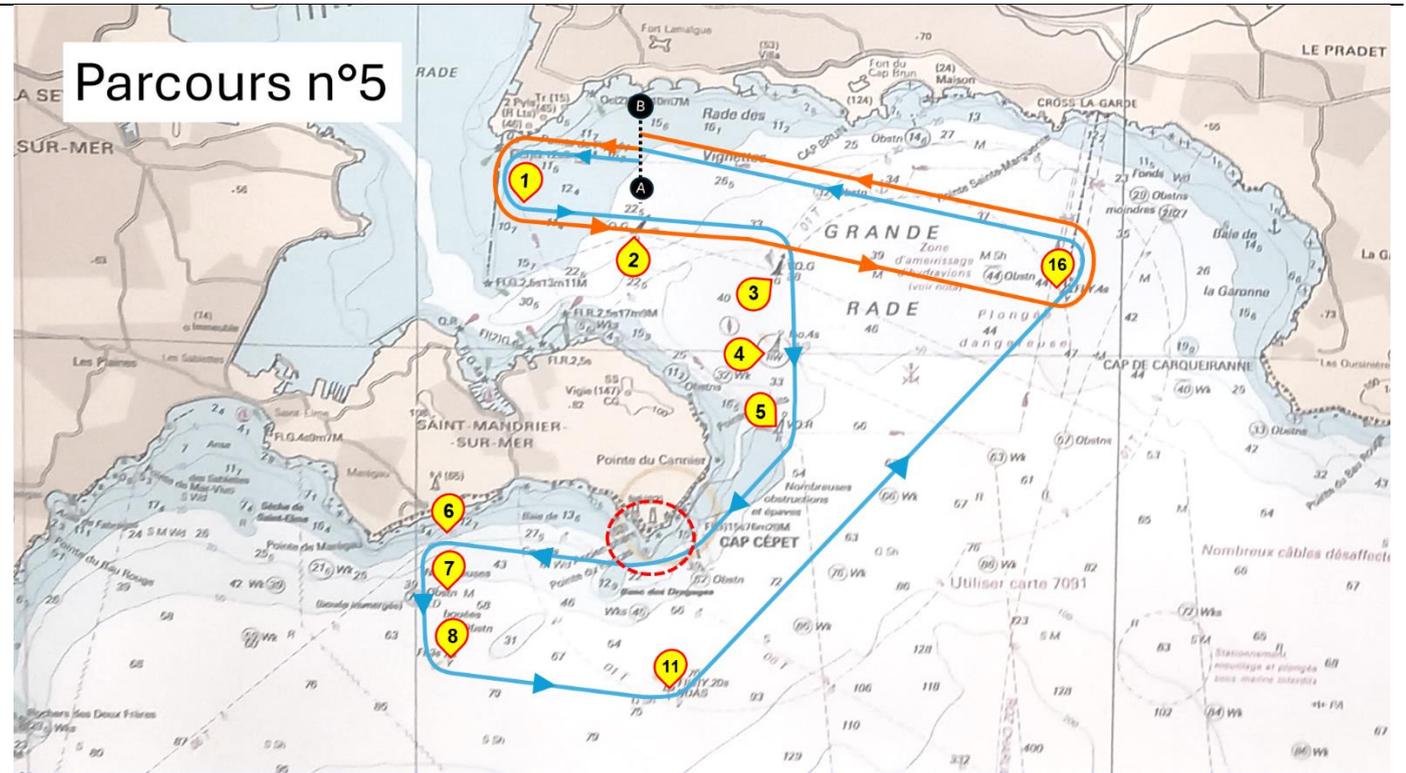
Ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord	X	X
3	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord	X	X
4	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord	X	X
5	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord	X	X
6	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
7	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord	X	X
8	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord	X	X
9	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord	X	X
10	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord	X	X
11	A - B	Ligne d'arrivée / Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
12	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord		X
13	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord		X
14	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord		X
15	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord		X
16	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance (miles marins)				11,4	17,2

Parcours n°4



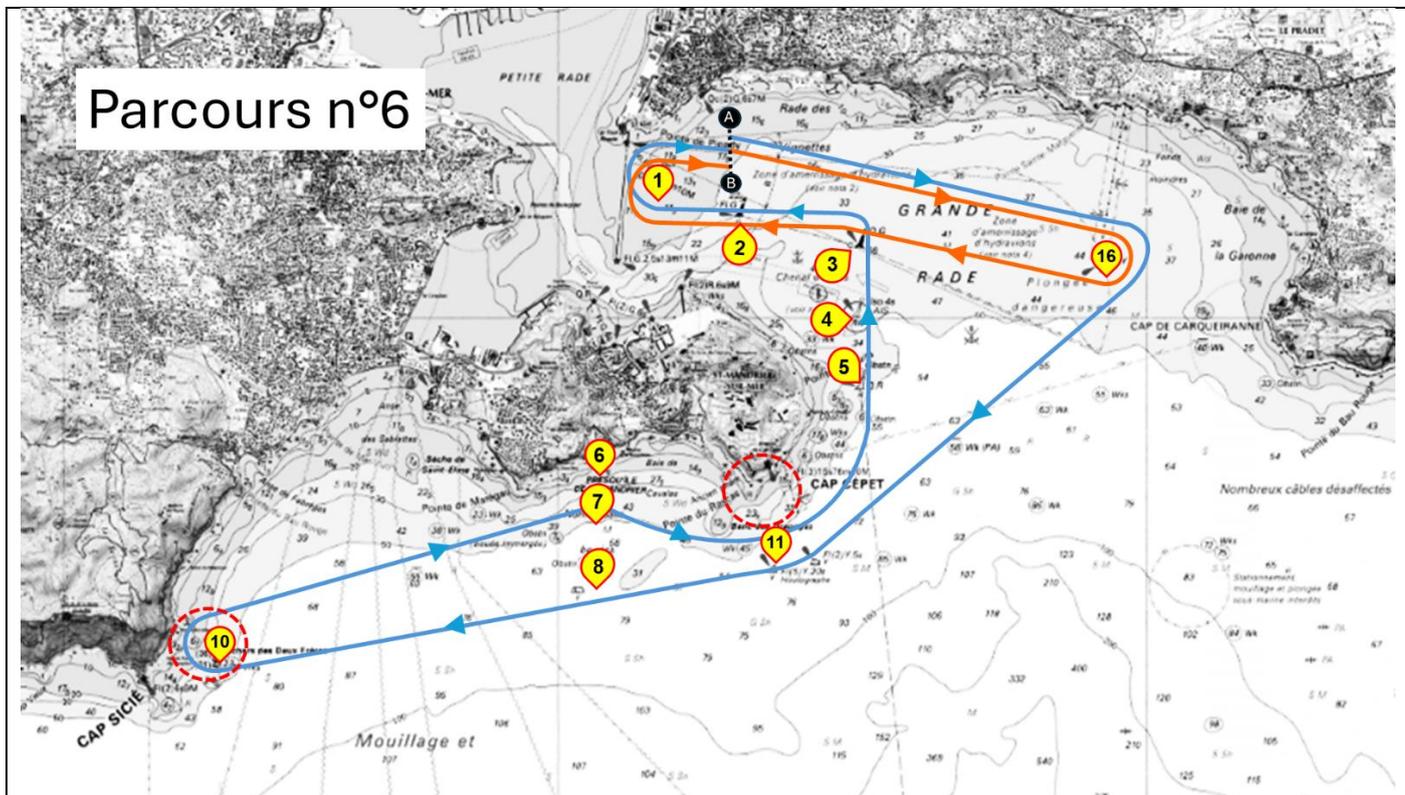
N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord	X	X
3	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord	X	X
4	8	Spéciale La renardière Sud	Laisser à tribord	X	X
5	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à tribord	X	X
6	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à bâbord	X	X
7	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord	X	X
8	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord	X	X
9	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord	X	X
10	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord	X	X
11	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord	X	X
12	A - B	Ligne d'arrivée / Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
13	16	Emissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord		X
14	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord		X
15	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord		X
16	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord		X
17	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance (miles marins)				11,4	17,2

Parcours n°5



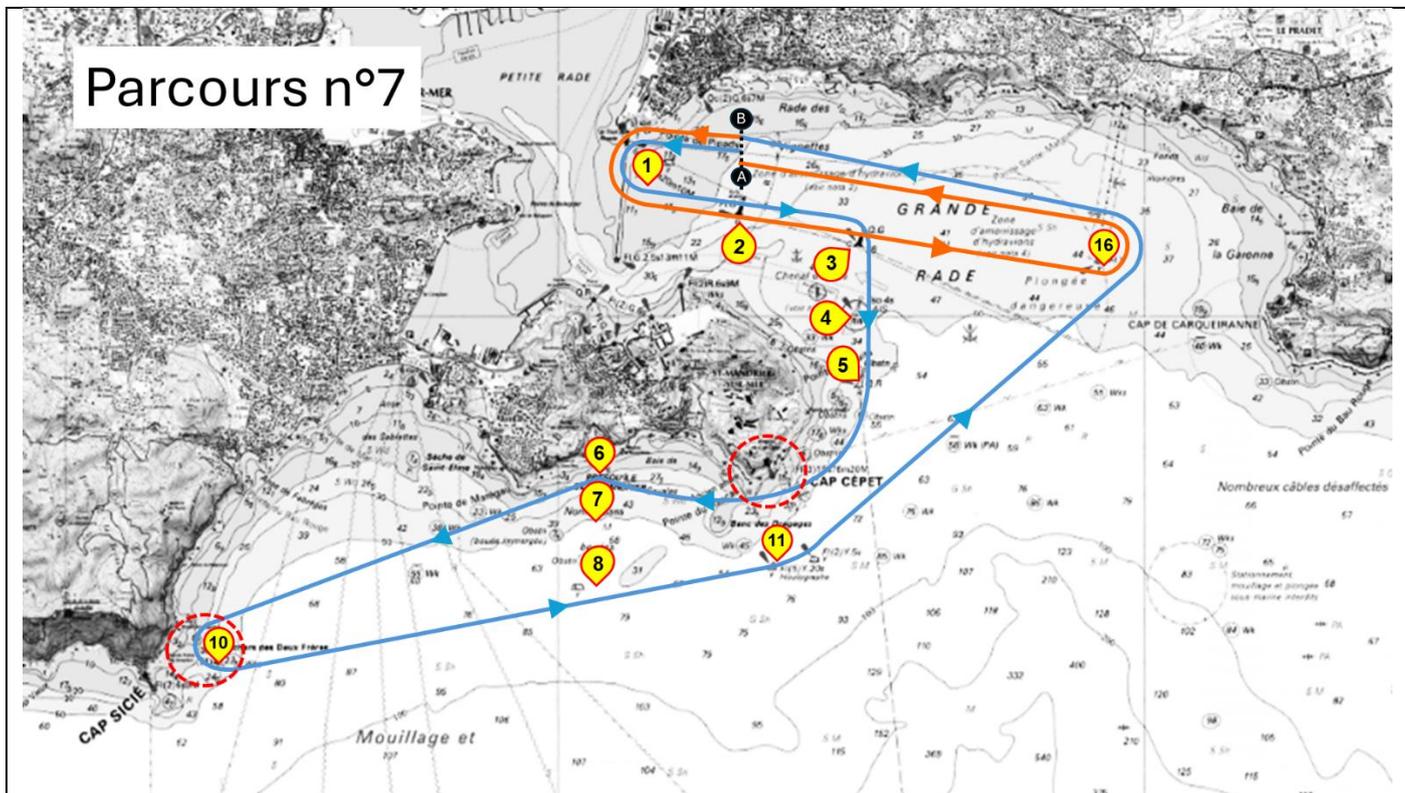
N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord	X	X
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord	X	X
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord	X	X
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord	X	X
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord	X	X
7	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à tribord	X	X
8	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à bâbord	X	X
9	8	Bouée de la Renardière Sud	Laisser à bâbord	X	X
10	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à bâbord	X	X
11	16	Bouée émissaire Sainte Marguerite	Laisser à bâbord	X	X
12	A - B	Ligne d'arrivée / Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
13	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord		X
14	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord		X
15	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord		X
16	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord		X
17	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance (miles marins)				11,4	17,2

Parcours n°6

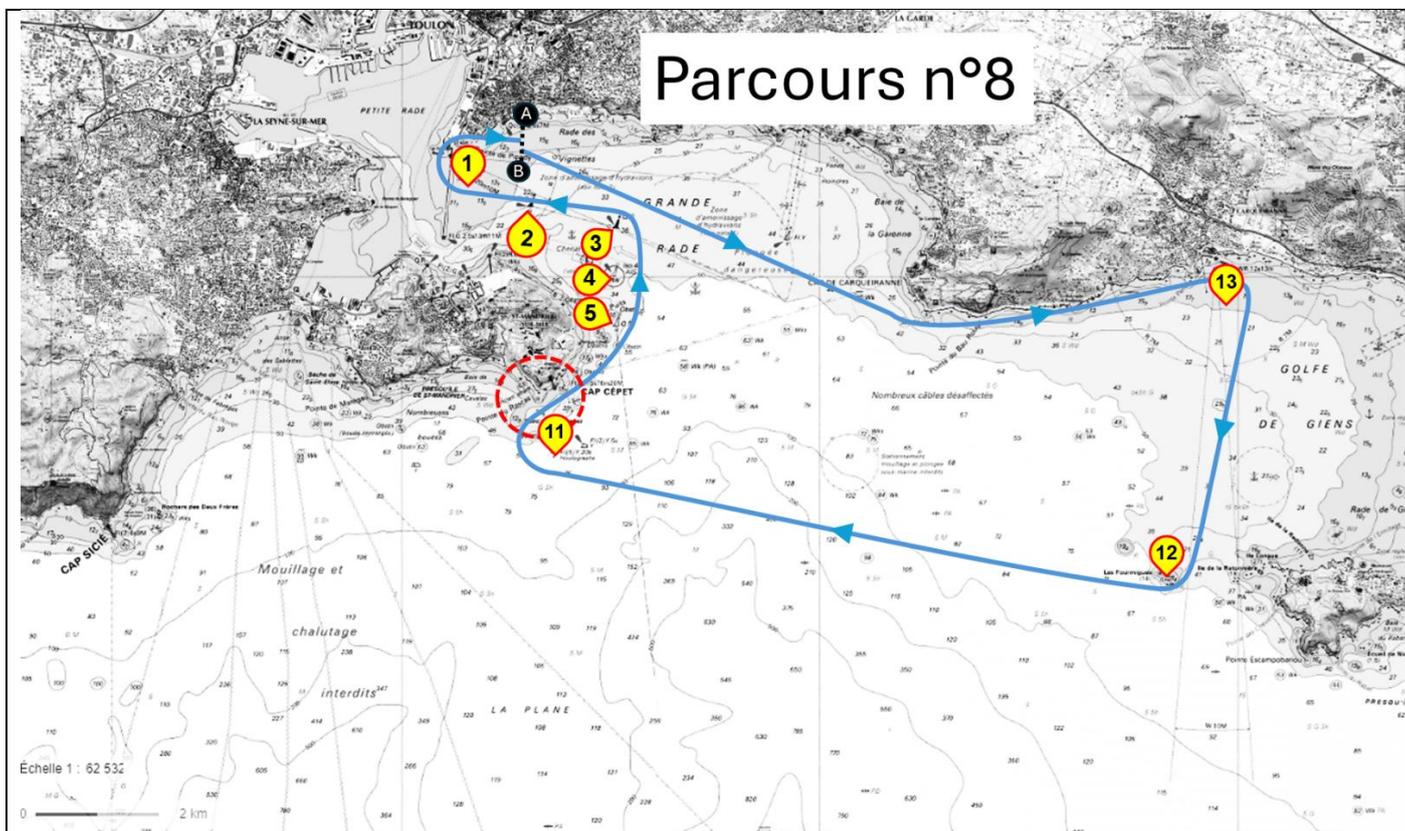


N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord	X	X
3	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord	X	X
4	8	Bouée de la Renardière Sud	Laisser à tribord	X	X
5	10	Rocher des deux frères	Laisser à tribord	X	X
6	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à bâbord	X	X
7	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à tribord	X	X
8	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord	X	X
9	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord	X	X
10	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord	X	X
11	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord	X	X
12	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord	X	X
13	A - B	Ligne d'arrivée / Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
14	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord		X
15	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord		X
16	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord		X
17	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord		X
18	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance indicative (miles marins)				16,1	21,9

Parcours n°7

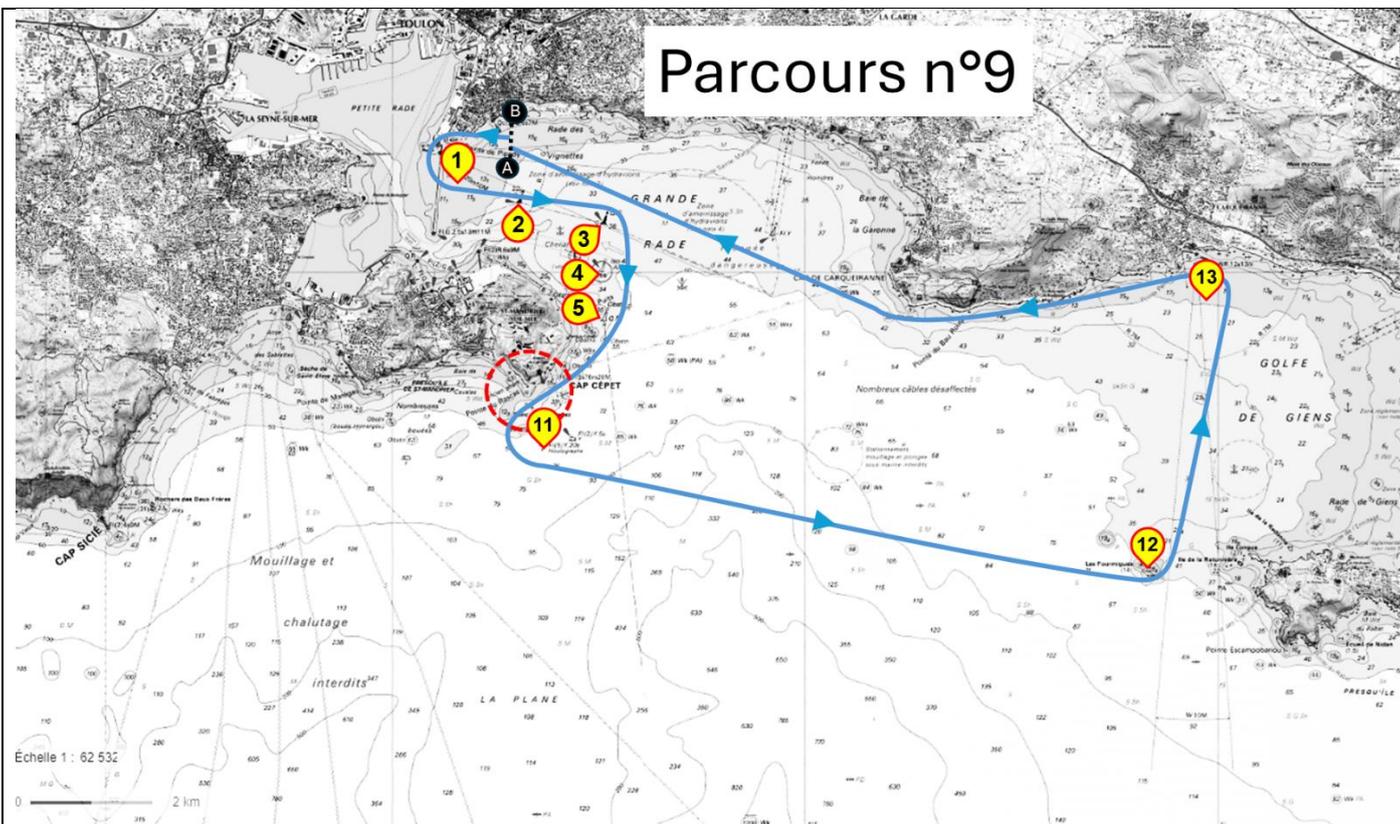


N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord	X	X
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord	X	X
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord	X	X
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord	X	X
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord	X	X
7	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à tribord	X	X
8	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à bâbord	X	X
9	10	Rochers des deux Frères	Laisser à bâbord	X	X
10	8	Bouée de la Renardière Sud	Laisser à bâbord	X	X
11	11	Bouée Sud Cepet	Laisser à bâbord	X	X
12	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord	X	X
13	A - B	Ligne d'arrivée / Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
14	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord		X
15	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord		X
16	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord		X
17	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord		X
18	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord		X
Distance (miles marins)				16,1	21,9



N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	13	Bouée de Carqueiranne	Laisser à tribord	X	X
3	12	Rochers des Fourmiguies	Laisser à tribord	X	X
4	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord	X	X
5	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord	X	X
6	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord	X	X
7	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord	X	X
8	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord	X	X
9	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord	X	X
10	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
Distance (miles marins)				16,5	16,5

Parcours n°9



N° d'ordre	N° de marque	Nom de la marque	Instructions	Classe P1/P2	Autres classes
1	A - B	Ligne de départ	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord	X	X
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord	X	X
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord	X	X
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord	X	X
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord	X	X
7	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à bâbord	X	X
8	12	Rochers des Fourmiges	Laisser à bâbord	X	X
9	13	Bouée de Carqueiranne	Laisser à bâbord	X	X
10	A - B	Ligne d'arrivée	Laisser A à bâbord, B à tribord	X	X
Distance (miles marins)				16,5	16,5

